

CC direction

Directeur·rice

d'Accueils Collectifs de Mineurs

Certificat Complémentaire au BPEPS, DEJEPS et DESJEPS

DÉBUT DE FORMATION

31 mai 2021

à Lille

FIN DE FORMATION :

10 septembre 2021

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

17/05/2021

DURÉE de la FORMATION

105 h de formation en centre aux CEMÉA et 18 jours de stage pratique

1^{ère} Phase en 2021

Formation aux Ceméa

du 31 mai au 9 juin 2021

2^{ème} Phase : Stage pratique en situation de direction

entre le 10 juin et 5 sept. 2021

3^{ème} Phase en 2020

Formation aux Ceméa

du 6 au 10 sept. 2021

Certification :

09/2021

PRIX

960 € soit 9,15 €/h

1^{ère} phase : 640 €

3^{ème} phase : 320 €

CONTACTS

Secrétaire référente

Châinez BENDIF

cbendif@cemeanpdc.org

Responsable des formations

CC de direction

Anne LERNON

alernon@cemeanpdc.org

www.cemea-npdc.org

Quel métier dans l'animation ?

Le directeur ou la directrice d'Accueils Collectifs de Mineurs à caractère éducatif dirige des accueils périscolaires, accueils de loisirs ou séjours de vacances qui s'inscrivent dans le projet éducatif de la structure organisatrice qui l'emploie.

- Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique à partir du projet éducatif favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et l'accompagnement des projets des publics accueillis.
- Il assure la coordination pédagogique d'une équipe pédagogique, il organise et anime le travail collectif de l'équipe, leur permet de s'approprier le projet pédagogique et les accompagne leur formation pratique.
- Il organise et anime les dispositifs d'accueil et de vie collective, il organise et gère le suivi de la vie quotidienne, l'intendance, la logistique et les moyens alloués par l'organisateur
- Il assure la sécurité physique et affective des participants dans la vie quotidienne et les activités
- Il évalue ses actions d'animation et en rend compte.

Le CC de direction d'Accueils Collectifs de Mineurs

Cette formation menant au **Certificat Complémentaire** vise à compléter la formation des professionnels de l'animation socio-éducative et du sport souhaitant encadrer des Accueils Collectifs de Mineurs. Ce certificat complémentaire atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle de directeur d'Accueil Collectif de Mineurs. Cette formation s'adresse aux professionnels de l'animation diplômés d'un BPJEPS autre que la mention Loisirs Tous Publics, du DEJEPS, ou du DESJEPS.

Une formation en 3 phases

La formation est organisée en 3 phases, elle s'articule entre 2 phases de formation en centre (105 heures) et une phase de stage pratique (18 jours) de direction d'un ACM.

- **1^{ère} phase : Connaissances de base**
Élaboration du projet pédagogique et préparation d'une direction. Ceci permettra de poser les bases nécessaires à la préparation des mises en situation pédagogique. Outillage, technique d'économat, législation, gestion d'équipe, etc...)
- **2^{ème} phase : Stage pratique en situation de direction de centre de vacances et de loisirs.**
Mise en situation pédagogique en tant que directeur ou directeur adjoint de 18 jours au minimum dans un centre déclaré auprès du service administratif et réglementaire compétent. A l'issue de ce stage un bilan de séjour et de formation personnelle
- **3^{ème} phase : Analyse du stage pratique et retour sur la formation.**
A l'issue des deux premières phases de formation, un retour sur les expériences pratiques, la formalisation du rapport de direction, des apports théoriques complémentaires et un bilan de la formation seront menés dans une logique d'individualisation des parcours de formation.

La formation en centre, contenus et méthodes privilégiées

La formation en centre est constituée de séances de travail en présentiel alternant travail individuel, travail en petits et en grands groupes.

Méthodes pédagogiques mobilisées : pratiques d'activités et analyses, apports théoriques, rencontres de professionnels du champ de l'animation, études de cas, échanges de pratiques, analyse de situations professionnelles vécues tout au long de la formation pour permettre une prise de distance avec la pratique et le terrain.

Objectifs

La formation est construite autour d'une Unité Capitalisable (UC) issue du référentiel.

UC - Conduire une action de direction d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

- Organiser et évaluer les activités
- Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs
- Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

Au travers de cette formation les Ceméa visent à aider les futurs directeurs à :

- Clarifier leurs intentions éducatives dans le domaine des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes.
- Construire leur conception du rôle de directeur
- Élaborer pour toute structure particulière de loisirs et de vacances, un projet pédagogique
- Être capable de gérer l'ensemble des moyens matériels et financiers
- Animer des équipes d'adultes
- Exercer auprès des animateurs une réelle fonction de formation

Tarif et financement

960 € de frais pédagogiques (soit 10,50 €/h)

Le CC de direction d'ACM peut être financé dans le cadre :

- d'un financement personnel,
- du plan de formation de l'employeur,
- du Compte Personnel de Formation (code CPF **236107**),
- d'une prise en charge d'un OPCO (ex : Uniformation).

Nos responsables de formation sont disponibles afin de vous aider à monter votre projet de formation.

+ d'infos sur cette formation

Retrouvez plus de précisions sur cette formation sur notre site internet via >

<https://ln.cemea.org/ccdir-cemeanpdc>



Les C.E.M.E.A.

Les C.E.M.E.A. (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) sont une association laïque reconnue d'utilité publique et agréée par l'état.

Les C.E.M.E.A., depuis 80 ans, développent les idées de l'éducation nouvelle dans la formation des personnels des différents champs de l'action éducative et sociale. Leur volonté consiste à faire partager ces idées et ces pratiques avec l'école, la maison de quartier, l'hôpital psychiatrique, les institutions spécialisées.

Les C.E.M.E.A. s'intéressent à l'individu dans sa globalité ainsi qu'à l'ensemble de la vie sociale et culturelle de la cité dans laquelle il agit.

Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
Favoriser le développement des liens sociaux.
Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
Soutenir la transformation des dynamiques de territoire.
Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.
Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.
Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.
Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturel.

Notre conception de la formation :

La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.
La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.
L'entrée en formation est indépendante de la possession de diplômes scolaires ou universitaires.
La formation prend en compte les parcours des personnes ; c'est un facteur de promotion sociale.
La laïcité est une de nos références et de nos pratiques. Notre respect des différences (culturelles, religieuses, ethniques) comprend l'opposition aux obscurantismes et aux intégrismes.
La formation est un lieu du développement culturel.
La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.

Pour accéder à la formation

Les pré-requis et exigences préalables à l'entrée en formation

Conformément à la réglementation, pour accéder à la formation, il faut :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relatives au secourisme suivantes : PSC1, AFPS, PSE 1, PSE 2, AFGSU, SST
- Être titulaire d'une spécialité ou d'une mention du BPJEPS (autre que LTP), du DEJEPS ou du DESJEPS.
- Être capable de justifier d'une d'expérience d'animation de mineurs d'une durée totale de 28 jours dans les 5 ans qui précèdent l'entrée en formation dont une expérience au moins en accueil collectif de mineurs (attestation de la ou les structures d'accueil).

Modalités et délais d'accès

- Transmettre un dossier d'inscription complet, comprenant les démarches de financement de la formation avant la date limite d'inscription
- Avoir pris connaissance et accepter les **Conditions Générales de Vente** des Ceméa <https://cemea-formation.com/docs/CGV.pdf>

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Le lieu principal de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour échanger sur les questions d'accessibilité et d'adaptabilité de la formation aux personnes en situation de handicap, prendre contact avec nos référents handicap > Anthony PRIEM et Mounia REZZOUKI : handicap@cemeanpdc.org

Évaluation et validation de la formation

Pour que ce Certificat Complémentaire soit validé, le candidat devra suivre l'intégralité de la formation (les 3 étapes) et réussir l'épreuve de certification : production de documents écrits personnels qui seront l'objet d'un entretien oral pour l'UC.

Il n'y a pas de durée de validité de cette UC, il n'y a pas de validation partielle possible.